qu'on vient d'appeler est demeuré au Feuilleton pendant plusieurs jours, et comme il est possible que le sujet ne soit pas vidé au cours de la présente session, permettez-moi de signaler un problème connexe qui revêt une grande importance.

Il m'a fait bien plaisir de lire dans les journaux que le gouvernement de l'Alberta avait nommé une commission royale d'enquête formée de six membres, dirigée par l'honorable sénateur Donald Cameron, et chargée d'étudier la situation de l'enseignement primaire et secondaire dans cette province. Quand l'honorable sénateur a inscrit son avis d'interpellation sur l'enseignement, les sentiments des sénateurs étaient partagés. Certains étaient d'avis que la question ne devait pas être débattue ici, tandis que d'autres étaient de l'avis contraire. On l'a discutée et l'on a entendu d'excellents discours à ce sujet.

A mon avis, c'est un honneur non seulement pour le sénateur Cameron, mais pour le Sénat, qu'il ait été choisi par la province d'Alberta pour diriger cette importante commission royale d'enquête. Les autres membres de la commission sont les suivants: Mme Wilma Hansen, de Calgary, ancienne présidente de la Fédération des associations de parents et instituteurs de l'Alberta; Mme W. C. Taylor, de Wainwright (Alb.), ancienne présidente du syndicat des fermières de l'Alberta; le professeur G. L. Mowat, de l'Université de l'Alberta; MM. Norman W. Douglas, de Calgary, et John S. Cormack, avocat d'Edmonton. J'ai mentionné ces noms afin que le Sénat se rende compte de l'importance que la province d'Alberta attache au problème de l'enseignement.

Les questions particulières que la commission doit étudier sont les suivants:

(1) Le programme d'études aux différents niveaux scolaires.

(2) Les connaissances que possèdent les élèves et les règles qui gouvernent la classification et les promotions.

(3) Jusqu'à quel point divers services spéciaux sont souhaitables et nécessaires, ainsi que la nature des services qui devraient faire partie intégrante du régime d'enseignement dans la province.

(4) Genres d'organisation scolaire. (5) Installations matérielles.

(6) La compétence des instituteurs et leur nombre.

(7) Rapports qui existent entre le régime d'enseignement, d'une part, et les besoins de l'industrie et de la collectivité moderne, d'autre part.

(8) L'économie de l'enseignement.

Les honorables sénateurs se souviennent que plusieurs des questions que la commission aura à étudier ont été débattues au Sénat.

J'appelle l'attention du Sénat sur la nomination de cette commission car, je le répète,

L'honorable W. Ross Macdonald: L'article c'est un honneur non seulement pour l'un de nos membres, mais pour le Sénat également.

Des voix: Bravo!

## L'AJOURNEMENT

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, je propose qu'à la fin de la présente séance, le Sénat s'ajourne jusqu'à demain samedi 1er février, à 3 heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée.)

## TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. Macdonald: Le leader du gouvernement peut-il nous dire si nous aurons de la besogne demain, outre la troisième lecture de la loi sur les Indiens?

L'honorable M. Haig: Je l'ignore. Peut-être serons-nous saisis de quelques lois de finances demain; je veux donc que nous soyons ici afin d'en disposer. La Chambre des communes s'est formée en comité des subsides à cette fin, mais j'ignore quels progrès elle va accomplir, mais je le répète il se peut qu'on nous transmette quelques lois de finance que j'aimerais alors voir adopter.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

## LA SANCTION ROYALE

L'honorable Patrick Kerwin, C.P., juge en chef du Canada et député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît alors à l'honorable député du Gouverneur général de donner la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Ernest Frank Cross.

Loi pour faire droit à Gordon Frank Skilling. Loi autorisant un prêt au gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'entreprise de force motrice de Beechwood.

Loi ayant pour objet d'aider à la mise en valeur électrique dans les provinces de l'énergie l'Atlantique.

Loi ayant pour objet de stabiliser les prix des

produits agricoles. Loi concernant la frontière entre la province d'Alberta et les territoires du Nord-Ouest.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi modifiant la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

Loi donnant suite à un accord entre le Canada et l'Australie pour éviter les doubles impositions en ce qui concerne les revenus.

Loi modifiant la loi sur les territoires du Nord-

Ouest.

Loi prévoyant des vacances annuelles payées pour les personnes employées aux entreprises ou ouvrages fédéraux.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.